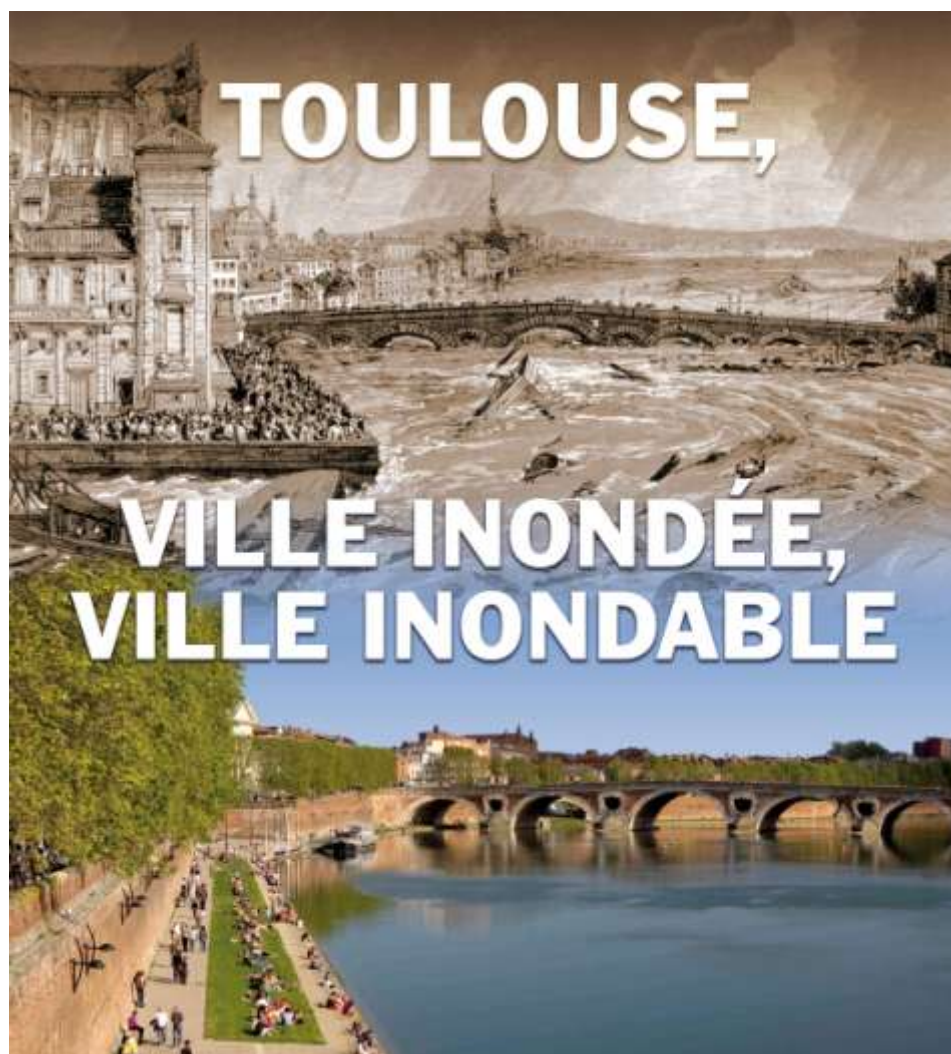


**Concertation relative
au Plan de Prévention du Risque d’Inondation
de la ville de Toulouse**



**Réunion publique du 27 septembre 2010
Maison des Associations**



La réunion publique s'est déroulée à la Maison des Associations entre 18h30 et 20h45. Elle a accueilli près de 90 participants, dont de nombreux représentants du monde associatif et notamment des Comités de quartier de Toulouse.

Le public est accueilli par Jean-Marc BARES, adjoint au Maire de Toulouse, adjoint de quartier. Il rappelle que le fleuve fait partie intégrante de l'identité toulousaine, mais que la nature pouvant parfois « être capricieuse », il est nécessaire que le risque d'inondation soit pris en compte « à la fois dans les esprits et dans la réglementation ». L'élu remercie ensuite les intervenants présents à la tribune : Thierry VATIN, Directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, Pascal SAUVAGNAC, chef du service Risque et Gestion de Crise à la DDT de Haute-Garonne et Cyril GUIGNARD, chef d'unité Prévention des Risques.

Thierry VATIN introduit brièvement la réunion publique en remerciant les services de la Ville qui se sont fortement impliqués dans la démarche de sensibilisation du public au risque d'inondation. Il évoque ensuite les récents événements qui ont frappé la Charente-Maritime et le Var, la volonté de l'État et de la Ville de Toulouse de prévenir ce risque d'inondation. Il insiste enfin sur l'importance des moyens mis en œuvre pour sensibiliser les Toulousains au risque d'inondation, notamment le site Internet, support privilégié de la concertation.

Pascal SAUVAGNAC prend ensuite la parole pour une présentation technique et méthodologique du projet de PPRI. Cette présentation s'est articulée en trois temps :

- une description du contexte toulousain (géographie, hydrologie), un retour historique sur les inondations successives connues à Toulouse (notamment la crue de référence de 1875), un passage en revue du dispositif de protection de la ville (digues, vannes, pompes, portes étanches...) et l'introduction sur le risque de rupture de digue ;
- l'explication du processus d'élaboration du projet de PPRI : son objectif et ses conséquences, les études réalisées, les notions d'aléas et d'enjeux, les méthodes retenues pour chaque zone et les principes réglementaires envisagés ;
- l'organisation de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

Questions/Réponses

Noëlle NOURY, Association de Sauvegarde Brienne–Bazacle–Amidonnières : nous sommes très attentifs au risque d'inondation sur les Amidonnières, j'ai plusieurs questions. Le dossier technique que vous présenterez en enquête publique précisera-t-il les points de fragilité des digues et notamment celle des Sept-Deniers ? Quelles mesures mettrez-vous en place pour résoudre ces points de fragilité ? Concernant l'entretien des berges de la Garonne, il y a au niveau des Amidonnières un bosquet d'arbres. Certes, c'est très bien au niveau de la faune et de la flore, mais ce petit bois arrête des dizaines de troncs d'arbres et, à chaque crue il y a un amoncellement supplémentaire de bois. J'écris depuis quatre ans à la Mairie de Toulouse sur ce sujet sans avoir obtenu de réponse sur l'évacuation de ce bois mort. Une dernière question concernant la présence des platanes sur la digue des Amidonnières : on s'interroge sur l'opportunité de ces plantations, car on sait que les platanes du canal du Midi ont rendu celui-ci plus « poreux ».

Thierry VATIN : sur les points de fragilité, rappelons que les digues ne sont pas toutes de même nature, de par leurs structures et leurs revêtements. Ce sont des ouvrages à surveiller en permanence et qu'il faut entretenir régulièrement. Sur les 20 dernières années, 20 millions d'euros ont été dépensés pour cet entretien, un deuxième programme d'entretien pour les années qui viennent est en cours d'élaboration avec la Ville de Toulouse. Le montant de ce deuxième programme sera également important puisqu'il y a des travaux de gros entretien. Outre les l'entretien des 16 km de digues, il y aurait également un plan de doublement des Vannes, une partie sous maîtrise d'ouvrage État l'autre sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, le tout pour un montant d'environ 17 millions d'euros. On ira en priorité sur les points les plus sensibles, comme les digues de Langlade, des Amidonnières et des Sept-Deniers : les études d'avant-projet que nous menons actuellement nous permettront de préciser la nature de ces travaux.

Pascal SAUVAGNAC : concernant l'entretien des berges, il relève d'une convention avec la Ville de Toulouse, la Mairie a la responsabilité du nettoyage des berges. Sur l'entretien du lit de la Garonne et les embâcles (objets flottants), c'est une question complexe, car il faut libérer le lit mineur pour favoriser les écoulements, mais aussi tenir compte de la problématique environnementale : la Garonne est une zone Natura 2000 sur Toulouse, avec des contraintes européennes très fortes. Donc un bosquet en lit mineur de Toulouse ne s'enlève pas comme ça du jour au lendemain. Nous sommes en train de mener avec le service environnement de la Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne une démarche visant à préciser les conditions de suppression de ce type d'atterrissement.

Pour ce qui concerne les bois morts identifiés sur le secteur des Amidonnières, on a enlevé fin 2008, début 2009, plusieurs dizaines de tonnes de bois, on va le refaire en fin d'année.

Enfin, les platanes sont là depuis des dizaines et des dizaines d'années, il est clair que dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre actuellement en cours, on étudie chaque végétation implantée sur le corps de digues. Si ces platanes ont un impact significatif sur le corps de digue, nous prendrons les mesures nécessaires.

Yves FAVARD de l'AVPRI, association des victimes de périmètre des risques industriels : j'avais assisté à la réunion précédente, d'ailleurs le compte rendu est fidèle aux propos qui y ont été tenus. Par contre j'avais posé une question concernant l'île du Ramier – Empalot, qui est une zone d'aléa fort, avec présence d'industries chimiques qui manipulent quantité - des milliers de tonnes - de produits dangereux. Au niveau de la CLIC, quand on a parlé de l'évacuation de cette zone par rapport au risque d'inondation, on nous avait dit que l'alerte serait donnée suffisamment tôt pour permettre l'évacuation des matières dangereuses par camion. Or à la réunion précédente sur le PPRI nous avons entendu que le délai d'alerte était seulement de 6 à 8 heures. Avec une telle rapidité de la montée des eaux et un délai si court, on a des doutes sur la capacité de SME à évacuer les matières dangereuses de ce site pour les mettre en sécurité. C'est un sujet important, régulièrement soulevé lors de la CLIC, les informations que vous nous avez transmises nous inquiètent beaucoup, car elles sont en contradiction avec les propos tenus par la DREAL et SME-SNPE. Actuellement SME-SNPE accueille sur son site des entreprises, elle « revend ce risque » à d'autres industriels. Ça me paraît en

contradiction avec ce que vous nous avez exposé sur les zones d'aléa fort ; d'ailleurs 100 m plus loin la cité « résidence de l'île » ne pourrait pas être reconstruite. J'aimerais donc savoir, dans le cadre du PPRI, quelles dispositions vont être prises par rapport aux installations industrielles présentes dans les zones d'aléa fort, en particulier sur l'île du Ramier - Empalot.

Thierry VATIN : vous faites bien de poser à nouveau la question, même si cette dernière ne rentre pas directement dans le cadre du PPRI. Il s'agit d'une installation qui a sa propre réglementation en termes de prévention des risques. Elle est classée Seveso 2 et doit intégrer dans son plan de prévention, en plus des autres risques, le risque d'inondation. Il y a une étude d'aléa réalisée en 2006 par SOGREAH, cette entreprise doit prendre en compte l'aléa tel qu'il est connu depuis. S'ils ne l'ont pas déjà intégré, il faudra que ce soit fait. Notre rôle aujourd'hui est de traiter sur l'ensemble de la ville l'aléa inondation. Cet aléa s'impose à tous et dont bien sûr à chaque installation industrielle. Et bien sûr, les installations classées Seveso 2 sont tenus de prendre en compte le risque d'inondation.

Sur la CLIC : expliquons au public qu'il s'agit de la « commission locale d'information et de concertation » liée à la procédure de prévention des risques technologiques de cette installation classée SEVESO 2. Toutes les études de risque doivent être communiquées à cette CLIC.

Après, ce n'est pas parce qu'il y a un risque d'inondation que l'on va « supprimer » toutes les habitations dans le centre de Toulouse et toutes les installations industrielles. Chacun doit se prémunir et se servir du « schéma général » qu'est le PPRI pour la totalité de la Ville de Toulouse. Les entreprises classées SEVESO 2 ont des spécificités en matière de risques, dont le risque d'inondation. Ce dossier est en charge de la DREAL, mais je suppose bien évidemment qu'ils ont tenu compte de l'étude d'aléa de 2006 et l'entreprise est obligée d'intégrer ce risque. Votre question est néanmoins pertinente, nous allons la transmettre au Préfet et à l'entreprise pour vérifier que l'aléa inondation a bien été pris en compte.

Pascal SAUVAGNAC : un complément d'information sur l'impact du PPRI sur le site ISOICHEM. Le PPRI réglemente tout ce qui est question d'urbanisme. Cela veut dire que si ISOICHEM veut construire de nouveaux bâtiments ou de nouvelles installations, le PPRI intervient et ne permettra pas de nouvelles constructions sur ce site en aléa fort. Par contre rien n'empêche une entreprise d'être hébergée dans un bâtiment existant sur ce site, bâtiment loué par ISOICHEM. Le PPRI ne réglemente que l'urbanisme.

Michel MASSOU secrétaire général du Comité de quartier Croix de Pierre, route d'Espagne, route de Seysses et avenue de Muret : merci Monsieur le directeur pour votre exposé et vos comptes-rendus en ligne qui sont fidèles. Aujourd'hui le projet de PPRI nous amène à poser deux questions. Premièrement, allez-vous vraiment laisser les chenaux de circulation extra digues absolument libres, surtout quand ils sont en zone d'aléa fort ou très fort. On le sait bien, si on bouche le passage des eaux « coté maison », le niveau monte et le risque est reporté en amont, la vitesse augmente latéralement et reporte le risque en aval et, enfin, cela crée des tourbillons qui, avant de franchir cet obstacle et de pousser l'embâcle, rendent la Garonne plus violente et donc augmentent le risque sur le plan latéral.

Tout cela nous amène sur un cas concret : le remblai du futur programme dérogatoire OASIS, avenue de Muret et rue des ondines. À ce jour la rue des ondines représente une partie de l'un de ses chenaux qu'il faut absolument laisser libre. Or il est déjà obstrué par le talus EDF qui ne sera franchi qu'après une montée des eaux de 2 mètres. Résultat : à ce jour il y a 3 ou 4 hectares et plus de 1 000 habitants qui sont menacés, vous connaissez ce risque sur les « villas baignoires ». Si ce programme immobilier se construit, il y aura un mur de 4 ou 5 mètres de haut, 12 458 m² de surface au sol, soit un barrage de plus de 50 000 m³ de terre, donc d'eau qui iront ailleurs. La conséquence, c'est plus de 20 hectares submergés et 3 000 habitants menacés, soit 3 à 4 fois plus que ce qui existe aujourd'hui.

Cette affaire nous concerne puisque nous sommes dans les « villas baignoires », mais concerne aussi nos enfants, je cite dans l'ordre de la montée des eaux : le centre de la petite enfance Croix de Pierre –Papus- Tabar – Bordelongue sera dans le même cas que les « villas baignoires » aujourd'hui. Ensuite, si l'eau monte et que le programme immobilier se crée, les écoles maternelle et primaire Oustalous, puis le lycée Gallieni, l'école maternelle d'application Maurice Becanne, l'école primaire d'application

de l'avenue de muret, le collège Maurice Becanne et enfin le lycée Deodat Severac seront concernés. Je crois que c'est préoccupant et je vous demande, Monsieur le Directeur, de faire respecter le maintien de la liberté de chenaux de circulation extra digues. C'était ma première question.

Deuxième question : allez-vous vraiment réaliser ces zones à enjeux stratégiques, qui sont dérogatoires et déjà baptisées « zones refuges ». Je lis le dossier du PPRI : à partir de l'expérience Job, vous prévoyez un règlement dérogatoire d'urbanisation en arrière immédiat des digues, donc en zone d'aléa très fort, sur un principe de renforcement de la digue par remblai. Là vont se produire les mêmes phénomènes de montée des eaux en amont, de vitesse et d'affouillement, etc. Vous prenez l'exemple de Job, or celui-ci est un contre-exemple, car il a augmenté le niveau des eaux dans les territoires situés derrière, la vidéo de simulation le montre très bien. Ensuite le long de ce programme vous avez un chenal, et ce chenal déverse l'eau chez les voisins dans un endroit où il n'est même pas prévu de retour de l'eau vers la Garonne.

Ces zones refuges, telles qu'elles sont prévues, ne sont pas bonnes du tout. Sur le programme Oasis c'est exactement la même chose, il faudra deux enquêtes publiques, puisqu'on a un talus, un remblai supérieur 10 000 m² et une zone supérieure à 20 hectares. Il y a des choses à faire, la zone à enjeux stratégique est artificielle et dangereuse, c'est préoccupant, nous vous demandons Monsieur le Directeur, votre arbitrage dans ce domaine. Merci.

Thierry VATIN : par rapport à ces questions de digues, les études menées depuis six ans ont intégré le risque de rupture digues. C'est digues ont été construites il y a un certain temps, on fait tout pour qu'elles soient entretenues et qu'il n'y ait pas de rupture de digue. Mais le risque zéro n'existe pas. Le premier souci partagé avec la Ville de Toulouse, c'est de protéger les populations. C'est digues sont relativement importantes, mais nécessitent d'être renforcées. C'est dans ce sens que, par endroits, on essaie d'effacer le risque de rupture. L'objectif de ce remblaiement est de faire en sorte que le risque de rupture n'existe plus alors qu'actuellement ce n'est pas le cas. Alors bien sûr, chaque fois qu'il y a une intervention humaine, on peut dire qu'on modifie l'écoulement des eaux et qu'on en reporte une partie ailleurs. Mais en tout état de cause, l'esprit dans lequel on fait cela, c'est de diminuer le plus possible le risque de rupture.

Pascal SAUVAGNAC : concernant le programme Job, il faut bien comprendre que cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. Il y a des études très poussées sur le plan hydraulique pour justement mesurer l'impact qu'aurait une rupture de digues à l'amont ou aval de l'aménagement. Et justement, l'une des conditions à la réalisation de ce projet, c'est bien qu'il n'y ait pas d'impact sur les secteurs à proximité de l'aménagement. C'est une des conditions. À partir du moment où une étude hydraulique démontre qu'il n'y a pas d'impact hydraulique, le projet peut se réaliser, à condition bien sûr qu'il respecte les préconisations de construction liées à cette problématique.

Thierry VATIN : on ne prend pas ce sujet du maintien de l'écoulement des eaux à la légère, on ne passera pas à côté et on le fera en concertation avec vous. Le jour où il y aura des éléments d'études sur cet aspect, vous serez invités à les partager.

Rose FRAYSSINET, association Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées : je veux revenir sur ce qu'évoquait Monsieur FAVARD concernant le site SNPE-SME. Je suis très étonnée que vous soyez si affirmatif sur la connaissance dont disposent l'industriel et la DREAL du risque d'inondation. Au 1er juin 2010, nous avons la dernière réunion de la commission locale d'information et de concertation qui s'occupe du plan de prévention des risques technologiques. Quand j'ai dit à l'époque qu'on avait à peine 6 heures pour « se bouger », l'industriel et la DREAL m'ont ri au nez, ils m'ont donné des chiffres. Depuis 2002 on demande d'arrêter les constructions et de fermer ce site, car nous commençons à mieux connaître le risque d'inondation. Il faut savoir qu'à la vitesse à laquelle arrive l'eau, tout ce qui n'est pas arrimé devient missile : container d'ammoniaque, voitures (il y en a des centaines sur le site du casino)... On n'a jamais évoqué les conséquences du jour où cela arrivera. J'aimerais que vos services se mettent en relation avec l'industriel et avec la DREAL. Ce sont des quantités importantes de produits, comme dit Monsieur FAVARD je doute que l'on puisse évacuer les matières dangereuses par camion. Nous avons d'ailleurs eu une discussion avec Madame LIBOUREL en 2004 sur le fait qu'une seule voie d'évacuation (le chemin de la loge) restait ouverte en période de

crue et que tout le monde sur l'île du Ramier allait se précipiter dedans, alors qu'il n'y a pas la place. Avez-vous tenu compte de cela, cela fait plusieurs années qu'on le dit, allez-vous en parler ?

Thierry VATIN : merci ce sont de vraies bonnes questions. Par rapport à cela, je demande à mon collègue de la DREAL, Jean-Jacques VIDAL, d'intervenir sur deux sujets : le dispositif d'alerte du service de prévisions des crues et puis peut-être éventuellement les mesures qui sont prises pour cette entreprise. Ça c'est pour la Garonne en amont, le service de prévisions des crues qui peut établir des prévisions au-delà de 6 heures. Concernant l'aval, les mesures d'évacuation qui peuvent être prises, c'est de la responsabilité de la municipalité. Sur ce sujet nous avons prévu que Nathalie LIBOUREL intervienne. Mais je note votre souci par rapport à ce cas précis, peut-être faudra-t-il que l'on s'en préoccupe en particulier pour voir les mesures d'évacuation prévues.

Jean-Jacques VIDAL chef du service Risques Naturels et Ouvrages Hydrauliques à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées (DREAL) : il faut bien différencier la prévision -ce qui va se passer sur la Garonne - et le principe d'intervention qui lui est basée sur le plan d'intervention propre à chaque entreprise et celui de la Ville de Toulouse. Ce plan d'intervention prévoit toutes les mesures nécessaires pour faire l'évacuation dans les temps. La prévision facilite elle l'évacuation, en donnant des délais par rapport aux niveaux auxquels le plan prévoit d'intervenir. Par contre, un processus d'évacuation ne repose pas exclusivement sur la prévision, mais également sur des mesures anticipées bien avant la prévision.

Jean-Jacques VIDAL commente les diapositives à l'écran : Alors la prévision comment ça fonctionne ? Pour faire de la prévision, on a besoin d'informations. Ces informations sont en général couplées d'une part de données météorologiques, d'autre part de données hydrologiques. Le réseau hydrographique que vous voyez à l'écran comporte une quinzaine de stations en amont de Toulouse. Elles nous permettent d'avoir la situation des cours d'eau en temps réel (tous les quarts d'heure) au service de la DREAL.

À partir de là, on peut faire de la prévision. Il y a deux étapes. D'abord, à partir des données météorologiques et hydrologiques, on essaie d'évaluer le risque de crue tous les jours, deux fois par jour, de faire de la vigilance sur tous les cours d'eau : il s'agit de savoir quels seront leurs niveaux d'eau dans les 24 à venir. Il y a plusieurs niveaux de vigilance : quand il ne se passe rien, les cours d'eau sont en vert, lorsqu'il y a des événements qui peuvent se produire dans les 24 heures, selon l'importance de la crue potentielle, les cours d'eau passent au jaune, à l'orange ou au rouge. Le tout est représenté sur une carte de vigilance, communiquée sur le site Internet www.vigicrues.gouv.fr, actualisée 2 fois par jour et accessible à tous, y compris le grand public.

Lorsqu'ensuite l'événement se produit, nous faisons de la prévision en mesurant en temps réel le niveau des cours d'eau, la pluie, etc. On essaie de déterminer le niveau de la Garonne dans les six heures à venir. Six heures étant le temps minimum de nos modèles de prévision, on peut parfois prévoir à plus longue échéance. Mais pour des raisons de sécurité, on préfère donner le temps minimum sur lequel on est, quelle que soit la situation, capable de prévoir (même en cas de panne électrique par exemple). Le service est assuré 24 heures sur 24 par des prévisionnistes spécialisés dans ce domaine, des bulletins sont publiés toutes les trois ou quatre heures sur la crue en cours et la prévision de son évolution.

Ensuite le relais est pris par les plans de secours et les plans d'intervention dans les entreprises qui à la limite, même sans prévision, devrait avoir la capacité de réagir. Sur les principes d'intervention, ce n'est pas mon domaine d'activité, je connais peu le cas de l'entreprise SME-SNPE.

Thierry VATIN : petite précision pour tous, la DREAL c'est la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, service né en 2010 de la fusion entre les services de la direction régionale de l'environnement (DIREN), de la direction régionale de l'équipement (DRE) et de la direction régionale de l'industrie (DRIRE).

Par rapport à votre question sur les inventions des entreprises et de la collectivité en cas de crue et on peut essayer de vérifier si les mesures prises par SNPE et ISOCEM sont suffisantes. Au vu de votre intervention, on doit se poser la question au niveau de l'État et de la collectivité. Mais

normalement les prévisions sont réalisées suffisamment en amont, y compris sur le plan des alertes météorologiques, pour réagir efficacement. À condition bien sûr que les mesures prévues soient suffisantes au niveau des entreprises et de la collectivité. Concernant cette dernière justement, par rapport au plan communal de sauvegarde, l'État et la municipalité vont être amenés à travailler ensemble sur son amélioration pour justement intégrer le PPRI.

Nathalie LIBOUREL de la direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs à la Mairie de Toulouse (*commente des diapositives à l'écran*) : bonsoir. Le maire sur son territoire est directeur des opérations de secours. Il doit élaborer un plan appelé plan communal de sauvegarde. Ce plan est un outil opérationnel qui regroupe l'ensemble des documents de sécurité civile et l'information préventive sur les risques majeurs. Ce que l'on entend par document opérationnel de sécurité civile, c'est tout ce qui va permettre au maire et à la Ville de Toulouse de s'organiser en cas d'événement majeur : le poste de commandement, l'organisation de la cellule de crise, les moyens d'alerte et de communication, les moyens d'hébergement de restauration, également le « qui fait quoi » d'une manière générale. Ensuite, il existe tous les plans relatifs à chaque risque existant sur Toulouse.

En l'occurrence, pour le plan inondation communal, il existe depuis plusieurs années et a été révisé en 2007, il est encore en cours de révision. Son principe est de définir les différentes actions de chaque service concerné à la Ville de Toulouse et également les moyens à mettre en œuvre par la communauté urbaine du Grand Toulouse sur demande du Maire, au fur et à mesure que le niveau d'eau monte. Tout ceci sur la base de l'échelle de référence située au Pont Neuf. Le plan inondation communal intègre déjà le risque de rupture de digue avec un certain nombre d'actions prévues.

Concernant la vigilance, elle est basée sur les informations fournies par le service de prévision des crues de la DREAL. Il y a une astreinte à la direction de la sécurité civile et des risques majeurs 24 heures sur 24, toute l'année. Plusieurs niveaux d'alerte sont déterminés dans le plan inondation communal. Premier niveau à 1 m40, on commence par exemple à appeler SME-SNPE. À 2 mètres, de nouveau pré alerte, on les appelle de nouveau. À 2 m 30, on appelle encore tout en sachant qu'il y a un certain nombre d'actions mises en place sur l'île du Ramier, ces actions ayant un impact direct sur SME-SNPE. Par exemple à 2 m 50 il y a la fermeture au niveau de la passerelle de la poudrerie pour empêcher la circulation vers le sud de l'île. À partir de là, les camions de SME-SNPE ne peuvent plus approvisionner le site. À 2 m 80, l'ensemble des accès à l'île du ramier est fermé. À 3 mètres c'est l'évacuation de la partie sud de l'île, donc de SME-SNPE. Il n'y a alors plus personne sur la zone SME-SNPE à partir de 3 mètres.

Yves FROMONOT, Comité de quartier Croix de Pierre : concernant l'information donnée aux populations, j'ai vu dans les précédents comptes-rendus qu'il était question d'envoyer des SMS, je veux savoir si vous étiez au courant d'un partenariat signé entre France Télévision, Radio France et l'État pour faire justement un plan de continuité d'information des populations en cas de risque majeur. C'est un plan qui a été signé il y a deux ans par Patrick de Carolis, PDG de France Télévision et Michèle Alliot-Marie à l'époque Ministre de l'Intérieur. Ce plan prévoit qu'il y ait une continuité d'information, bien sûr en période de crise, mais aussi en amont pour faire de la prévention et de la pédagogie sur les moyens à mettre en œuvre.

Pascal SAUVAGNAC : je sais qu'il y a un contrat avec Radio France pour diffuser des informations de sécurité civile à ce titre là.

Nathalie LIBOUREL : la Préfecture a effectivement un certain nombre de conventions avec des radios (France Inter, France Info, Sud-Radio et les radios locales), quand les sirènes sonnent les consignes sont d'écouter la radio, toutes les émissions sont arrêtées. Une réforme est en cours pour rénover tous les systèmes d'alerte (les sirènes sont vieillissantes) avec justement ce projet d'utilisation du canal télévisé.

Vincent BARTHE-DEJEAN : je ne suis pas hostile à la Mairie, mais je viens d'entendre quelque chose de totalement contradictoire : à un certain degré d'alerte les camions ne peuvent plus rentrer sur SME-SNPE au moment il faudrait sortir toutes les matières dangereuses du site ? Je m'étonne...

Nathalie LIBOUREL : l'évacuation se fait par l'autre côté : le chemin de la loge a été « inversé » et SME-SNPE bénéficie d'une deuxième sortie, directement route d'Espagne.

Marc VIDAL d'Europe Écologie : je suis inquiet d'autant plus qu'il va y avoir un changement climatique qui risque d'occasionner des crues plus régulières et de plus en plus importantes, je ne sais pas si c'est rentré dans le cadre de vos réflexions (je n'ai pas eu le temps de consulter votre site Internet), en tout cas je prends cette crue de 1875 très au sérieux. Concernant le Cancéropôle, je voudrais poser la question concernant les ballastières situées le long de la Garonne. Dans ces ballastières est entreposée de la nitrocellulose, 4 000 tonnes selon les militaires, 40 000 selon les services de l'État il y a quelques années. Toute cette nitrocellulose on ne peut pas la sortir de l'eau, je pars du principe que si cette zone est inondée la nitrocellulose va être emportée, dispersée, et lorsque l'eau va s'effacer la nitrocellulose s'enflammera. C'est extrêmement dangereux et toxique. Qu'en est-il exactement ?

Thierry VATIN : j'avoue ne pas avoir ce soir l'information complète sur ce sujet, ce qu'il faut bien comprendre sur ces questions c'est qu'elles concernent le plan de prévention des risques propre à chaque entreprise. L'objet du PPRI, c'est d'afficher un aléa de référence et à partir de cet aléa de voir les enjeux, les zones à risques et de définir un zonage pour maîtriser l'urbanisation, donner des prescriptions ou même interdire les nouvelles constructions.

Bien évidemment, en cas d'inondation de type 1875, il y aura malgré tout des conséquences sur les personnes et les biens. D'une part, il y a les plans de sauvegarde gérée par la collectivité, ensuite chaque entreprise intègre ce niveau d'inondation - ou tout autre risque d'ailleurs (tremblement de terre, chute d'aéronef...) - en regardant les conséquences pour elle. En fonction de cela, elle vérifie que son plan d'intervention d'entreprise est conforme. C'est une démarche obligatoire que chaque entreprise doit faire vis-à-vis de l'État.

Pascal SAUVAGNAC : je rappelle que le PPRI réglemente l'urbanisation sur la commune de Toulouse, donc on est un peu loin du sujet des ballastières sur lequel on ne peut pas vraiment vous apporter le complément de réponse. Par rapport à l'aléa de référence, on retient la crue historique ou, si cette dernière est inférieure à une crue centennale, c'est la crue centennale qui tient lieu de référence. On ne prend pas encore en compte pour le domaine fluvial une problématique de changement climatique qui aggraverait encore l'aléa ; celle-ci peut éventuellement être intégrée sur le littoral pour prendre en compte une augmentation du niveau des océans.

Thierry VATIN : par contre je ne veux pas écarter votre question même si je n'ai pas la réponse immédiate on va étudier le sujet et vous répondre.

Animateur : une fois que le PPRI est sorti et que les entreprises ont des nouvelles précautions à prendre, qui vérifie qu'elles ont bien mis à jour leur plan d'intervention ? C'est vous, votre direction, un autre service de l'État ?

Pascal SAUVAGNAC : pour les usines Seveso 2 il y a vraiment une réglementation très précise. Il y a un service spécifique des installations classées au sein de la DREAL, un inspecteur qui vérifie que les prescriptions du plan d'intervention sont conformes.

Jean-Jacques FOURNIE, de l'Union des comités de quartier et du Comité de défense des berges de la Garonne : j'étais intervenu assez longuement les deux fois précédentes donc cette fois-ci je vais intervenir uniquement sur l'étude SOGREAH 2006. L'interlocuteur précédent se demandait si on n'allait pas étendre encore les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues) du fait du changement climatique. À Toulouse on a fait exactement l'inverse puisqu'on a beaucoup réduit, avec les PHEC modélisées qui sont issues de l'étude SOGREAH. Je vous rappelle en effet que sur la rive gauche il y a 400 hectares qui ne sont plus considérés comme inondables. Donc cette étude SOGREAH, nous l'avons étudié, nous l'avons d'abord recopié à la main puisqu'à la Mairie de Toulouse pendant deux ans on m'a refusé les photocopies, donc il nous a fallu copier intégralement cette étude et d'autres, sans compter les dizaines et dizaines de calques. Cette étude SOGREAH est basée sur trois arguments pour justifier le retrait des PHEC.

Le premier argument, c'est que le lit se serait creusé, qu'il serait plus bas aujourd'hui et donc que la capacité du lit d'accepter un débit important serait agrandie. Regardons ce qui se passe dans l'étude SOGREAH et sur le terrain. On va diviser la ville en trois : première partie en amont, jusqu'au pont Saint-Michel, sur le bras supérieur, SOGREAH reconnaît que le lit ne peut pas avoir bougé, et cela d'autant moins qu'on a fait depuis les deux chaussées de l'usine du Ramier et de Maurice HAURRIOU.

Sur le bras inférieur, ils annoncent une baisse entre 1 et 2 mètres. On ne sait pas trop, il y a eu des profils en travers qui ont été faits dans les années 1930 et qui ont été refaits plus récemment. Admettons qu'il y ait 2 mètres, que le fond moyen du lit se soit partout abaissé de 2 mètres : il faut reporter cela à la largeur du lit mineur lors de l'inondation. C'est-à-dire que le bras inférieur ne fait que 150 mètres de large, le lit mineur en cas d'inondation ferait 750 mètres de large, de la digue d'Empalot à la digue de Langlade. Donc cela fait un cinquième : cela n'équivaut pas du tout à une baisse de 2 m de l'eau, mais à une baisse de 40 cm, c'est mathématique.

Ensuite, après le pont Saint-Michel jusqu'au gué du Bazacle, SOGREAH reconnaît qu'il n'y a pas eu de changement. Et même, lors de la dernière réunion, il a été reconnu que des atterrissements nouveaux s'étaient produits. Donc pas de changement sur ce tronçon.

Ensuite, en dessous du Bazacle, SOGREAH fait un tableau avec les courbes des différents profils en travers qui ont été pris dans les années 1930 et plus récemment. Elle dit : de façon homogène et sur plus de 4 km, enfoncement du lit de 0,5 à 1 mètre. Pourtant, lorsqu'on fait le calcul des écarts entre les deux courbes, tous les 100 mètres sur 3 km (donc 30 mesures), on obtient 20 cm. Mais pas 20 cm d'enfoncement, 20 cm de relèvement du fond du lit ! Voilà pour ce qui concerne le creusement du fond du lit.

Deuxième argument avancé par SOGREAH pour justifier ce retrait : l'écoulement du flot à travers Saint-Cyprien. Ils estiment d'abord que 100 m³ par seconde seraient passés par Saint-Cyprien en 1875, c'est possible, on n'en sait rien, certains trouvent que c'est un peu faible. Dans tous les cas, voilà ce qu'ils disent : dans Saint-Cyprien, l'eau coulerait plus facilement et serait moins freinée que si elle coulait sur une prairie nue. Pour ceux qui connaissent l'hydraulique, le coefficient Strickler est de 18 à Saint-Cyprien et de 12 sur une prairie nue (c'est une échelle de rugosité inversée). Comment peut-on dire ça, alors qu'on sait qu'il y aurait des embâcles (objets flottants) dans Saint-Cyprien ! C'est obligatoire ! Quand on voit ce qu'ils disent sur le Pont-Neuf... Le Pont-Neuf s'est « embâclé » en 1875, il y a eu surverse sur la digue de Dillon sur 300 mètres avérés. Donc pourquoi il n'y aurait pas aujourd'hui des embâcles ? Les arches du pont n'ont pas changé, il y a suffisamment de troncs d'arbres de 30 mètres, de camions, d'autobus, etc, pour pouvoir amorcer un embâcle.

Le troisième argument, c'est celui de la modification de la topographie à l'intérieur de Toulouse. Dans des secteurs, on voit le sol de Toulouse se soulever d'1 mètre ou de cinquante centimètres, s'abaisser dans d'autres secteurs. Ils tirent ces résultats d'une étude menée par l'organisme Alp'Géorisque. Je ne sais pas si c'est celle-là, mais une étude de 2006 est d'ailleurs citée dans le dossier de concertation. Cet organisme aura fait une étude de l'évolution historique, de la topographie à Toulouse depuis 1875. Mais quand on va sur le terrain et qu'on voit les photos de 1875 ou d'avant, et celles de maintenant : le bas des immeubles est toujours le même, il n'a pas bougé ! Vous prenez la patte d'oie, où il y a un repère de crue qui est à 1,20 m. Avec l'étude SOGREAH, la patte d'oie n'est même pas recouverte ! Certains immeubles n'ont pas été détruits, ces immeubles sont toujours au même niveau, il n'y a pas eu de relèvement. Cette étude Alp'Géorisque, j'aimerais la consulter. Je l'avais demandé à Monsieur GUIGNARD à une époque, c'est d'ailleurs la seule que j'avais demandée et qu'il n'a pas fournie, et la Ville de Toulouse ne l'a pas non plus. Je ne sais pas où est cette étude, mais je cherche à savoir comment ils ont calculé, parce que SOGREAH ne le dit pas. Ils évoquent à trois ou quatre reprises cette étude, mais sans jamais dire comment elle est conçue.

Enfin je voudrais avoir le dossier d'instruction de la validation de l'étude SOGREAH 2006, qui a été faite entre mars et juillet 2006, notamment par le CETE de Bordeaux.

Thierry VATIN : bien, Monsieur FOURNIE, je vous remercie de votre assiduité... et de votre brièveté cette fois-ci ! Vos questions sont légitimes, vous êtes un savant en la matière parmi tous ceux qui sont là, vous avez étudié toutes les études. Je ne pense pas que le débat ce soir doive porter sur la

rugosité, l'échelle inversée, etc, parce que là je crois qu'on y est encore jusqu'à minuit. Je comprends votre souci, peut-être que vous irez plus loin ensuite, une fois que le PPRI sera approuvé. Je veux dire par là qu'on peut contester, bien sûr, vous pouvez mettre 12 ingénieurs autour d'une table il n'y en aura pas un qui sera d'accord sur les études. Ce que je veux dire à l'assemblée ici présente, c'est qu'à un moment donné il faut y aller. La meilleure façon de nous protéger tous, c'est qu'il y ait un document qui existe. Aujourd'hui, le PPRI n'est pas approuvé. Alors effectivement on peut discuter, du niveau des eaux, de la rugosité... Mais ce qui va nous protéger, et ce qui va permettre que le risque inondation soit pris en compte dans les documents d'urbanisme, c'est que le document soit réalisé et approuvé, qu'il passe en enquête publique, et qu'il s'impose à tous, aux collectivités, aux entreprises, aux promoteurs, à tout le monde. Par contre, si on continue les études, alors peut-être qu'effectivement on va les préciser, les améliorer. On peut discuter, mais en attendant, le document ne s'impose à personne. À un moment donné, il faut conclure, en tout cas momentanément, temporairement, de façon à ce que la loi s'applique et qu'on ne « reste pas hors jeu ».

Vous avez vu, le PPRI a été prescrit en 2002. Il y a eu d'abord une discussion sur les études, comment les mener, etc. À partir de 2004, 2005, on a commencé les études. Six ans, 12 études. Les plus grands experts, le CETE, le CEMAGREF, le CSTB, et puis des bureaux d'études privés... Alors voilà, à un moment donné stop. Je crois qu'on a bien pris en compte le risque d'inondation sur la Garonne et ses affluents, le risque de rupture de digue, ce qui était très important. Car nonobstant l'étude SOGREAH qui prenait en compte une certaine topographie, certains modèles, certaines données, il y a quelque chose qui n'était pas fait : c'était la prise en compte du risque de rupture de digue dans toutes ses études. Cela a été un vrai plus pour la protection et la prévention du risque d'inondation.

Et donc, ce que je dis à chaque fois, notamment quand Monsieur FOURNIE intervient (certes très justement parce qu'il faut effectivement discuter de la justesse des études) : les études sont suffisamment précises aujourd'hui pour qu'on puisse intégrer un très bon niveau de risque, la crue de référence de 1875, qui est tout de même une crue de retour 300 à 500 ans. Faisons cela, gravons-le dans le marbre, pour qu'il s'applique dans les documents d'urbanisme et qu'on évite de rester sans cette prise en compte.

Ce qui n'empêche pas ultérieurement, Monsieur FOURNIE, d'y revenir. De deux choses l'une, soit vous partez en contentieux - je ne sais pas si c'est votre objectif - pour contester les études SOGREAH. Vous aboutirez peut-être à casser le PPRI au bout de 10 ans de procédure, mais ce ne sera sans doute pas la meilleure chose pour tout le monde. Moi ce que je vous propose, c'est plutôt de travailler avec nous, et voir quel modèle on pourrait améliorer. On pourra poursuivre après dans l'amélioration des études, on pourra essayer de regarder plus finement, avec des technologies de modélisation plus précises. Mais concluons là où nous en sommes, ne tergiversons pas plus en prenant encore cinq ou six ans avant d'approuver ce PPRI. Si nous y parvenons, je pense que nous aurons fait bonne œuvre pour la protection contre les inondations, ce qui n'empêche pas toutes vos questions très pertinentes.

Monique RANÇON : j'habite tout près d'une digue du pont Saint-Michel. Je voudrais pourquoi on continue à construire entre le site du Conseil régional et Port Garaud. En ce moment, un immeuble qui devrait avoir 4 ou 5 étages est construit à 6 mètres de la digue. Comment se fait-il qu'en bas du Port Garaud on ait construit trois immeubles, magnifiques certes, mais qui sont beaucoup plus bas que tout ce qui est dans le quartier ? Est-ce que, tant que ce projet n'est pas signé, on continuera de construire dans ce quartier, où en 1875 l'inondation avait fait des ravages et où, jusqu'à maintenant, on nous promet des lendemains désastreux « à faire fuir tous les gens du quartier dès demain matin ». Je vous pose la question des constructions actuelles dans ce quartier, où tous les jours un nouvel immeuble est en chantier.

Thierry VATIN : d'abord je voudrais préciser que l'objectif de ce PPRI n'est pas de faire fuir qui que ce soit. C'est important ce que vous dites, parce qu'effectivement on dramatise un petit peu, mais en même temps je crois qu'on rentre dans une culture du risque. Il ne faut pas, comme certains que vous avez vus lors du micro-trottoir, penser qu'il n'y a pas de risque, mais il ne faut pas non plus être dans l'excès. Il faut avoir une juste prise de conscience de ce risque, c'est cela le plus important. Après ça, on se doit, d'une part, collectivité ou État, de faire ce qu'il faut pour éviter le risque de

rupture de digues, vous avez vu qu'on le prend en compte. Ensuite, à la collectivité, aux entreprises, de faire ce qu'il faut pour évacuer et sauvegarder efficacement. Sur la question particulière du permis de construire que vous évoquez, je passe la parole à mon collaborateur.

Pascal SAUVAGNAC : l'aménagement dont vous parlez concerne sûrement le quai de la Chaussée, avec la réalisation de trois immeubles importants. C'est justement un aménagement qui a été fait à proximité de la digue, avec un remblaiement réalisé entre le bâtiment et la digue. Cet aménagement, au départ un seul immeuble, est aujourd'hui complet, cela permet justement d'éviter le risque de rupture pour tout le quartier qui se situe à l'arrière. Globalement, il est clair qu'on a une diminution du risque pour les populations qui vivent l'arrière de ces immeubles. Les constructions appartiennent au domaine privé par contre les aménagements devront être réintégrés au domaine public fluvial.

Dominique VIEU : j'ai une question sur l'Hers. Mais avant tout je suis ravi qu'on ait parlé des conséquences chimiques d'une inondation et j'aimerais bien que dans la capitale du malheur (on a rejoint les villes célèbres de Bâle, Bhopal, Seveso) on tire les leçons d'AZF. Je ne voudrais quand même pas que dans quelques années, on nous annonce que les nappes phréatiques du Cancéropôle soient polluées, que les cliniques ne puissent pas utiliser leur eau parce qu'elle a été polluée par les enfouissements. Je remercie les gens qui ont attiré l'attention de notre assistance sur ce problème, et pour moi, l'État doit être le garant de ce respect, de l'intérêt général, et ne doit pas se contenter de dire « les entreprises vont faire le nécessaire ». Ma question sur l'Hers est toute simple.

Thierry VATIN : juste pour répondre à cela, cela a été dit par Pascal SAUVAGNAC, nous avons un service de l'État qui est garant, puisque c'est lui qui valide ou pas les plans des installations classées.

Dominique VIEU : sur le papier.

Thierry VATIN : alors on peut toujours critiquer le service, mais il y a en tout cas réellement un service d'État garant de cela.

Dominique VIEU : je reviens sur l'Hers, et là je vous pose une question qui n'est pas à doubles tiroirs. Dans les années 2000, j'ai indirectement été destinataire d'une information que je n'ai pas vérifiée. Elle venait des géographes de l'Université du Mirail, source intéressante, et concernait l'Hers, cours d'eau a priori tranquille qui a longtemps été une piscine de quartier où l'on se baignait. Il semblerait qu'on pourrait avoir une vague dévastatrice dans certaines conditions. Ce sont ces géographes qui l'ont déterminé, il y aurait eu une étude pour tout dire. Personnellement je n'en sais rien, mais je vous pose la question très simplement. Et je vous pose cette question, car on délivre de nombreux permis de construire autour de l'Hers, dans des zones qu'on connaît bien comme Montaudran.

Pascal SAUVAGNAC : le seul mécanisme qui pourrait éventuellement faire arriver une vague importante sur l'agglomération toulousaine, ce serait une rupture de barrage. Dans ce cas précis, il s'agirait du barrage de la ganguise, qui se trouve à la limite entre l'Aude et la Haute-Garonne. Je pense que vous faites référence à l'étude de rupture de ce barrage-là, qui inonderait une grosse partie de l'agglomération toulousaine : tout l'est de Toulouse en fait. Ce que je peux vous dire sur la rupture de barrage, c'est que l'aléa de rupture de barrage n'est pas pris en compte dans le cas d'un PPRI, puis ce qu'il est considéré comme un risque industriel. Il y a donc un plan de protection spécifique à la rupture du barrage. Je vous rassure, on a un service de gestion de crise, on travaille aussi sur les plans particuliers d'intervention relatifs aux risques de rupture de barrage.

Thierry VATIN : juste une chose par rapport à votre intervention. L'intérêt de ces réunions publiques, et de vos questions est de soulever des choses, qui n'étaient pas forcément liées directement à ce PPRI d'ailleurs, mais qui attirent notre attention et celle de la collectivité. C'est bien pour cela que la totalité des propos qui sont tenus et des questions qui sont posées est rendue publique, ce n'est pas un verbatim, mais pas loin. Les questions que vous posez ici vont être affichées sur Internet. Il est évident qu'elles nous interpellent. On regardera bien sûr en particulier ces questions d'enfouissement, de ballastière, et de produits chimiques.

Antonin CARRIE, Hasur Empalot : alors je n'ai pas les compétences techniques des deux messieurs venant de Croix de pierre, je suis très content de les avoir entendus. Moi je vais vous parler d'un quartier pauvre qui s'appelle Empalot. Ce projet, je vous le dis directement : je suis contre. Il faut

savoir qu'à Toulouse il y a 23 000 personnes qui n'ont pas de logement. Nous avons prévu la création d'immeubles au-delà de l'endigement. Vous n'avez peut être pas regardé le grand projet de digue d'Empalot, je vous conseille de le regarder, des architectes parisiens sont venus et ont proposé de refaire des digues et des cheminements ludiques sur les berges.

Ce projet de PPRI a été élaboré par des ingénieurs, mais le riverain n'est pas concerné. Moi depuis 50 ans que j'habite ici, j'ai vu par exemple le Casino Barrière. Peut-être qu'il faudrait donner des gilets de sauvetage aux joueurs, avec un tsunami ils s'accrocheront au bandit manchot ! On a donné des permis, il y a des choses qui ne vont pas. Je voulais parler des ballastières, mais le monsieur en a parlé.

Quand vous dites « on protège la population » et qu'on voit cette histoire en Charente-Maritime, le village inondé, est-ce que c'est vraiment pour protéger la population ou pour payer moins d'assurances (ou autre chose) quand il y a des morts ? On dirait que vous faites une gestion, comme toujours, comptable. Mais j'ai l'impression que le riverain, on n'en entend pas parler.

Vos études sont faites par des ingénieurs au sommet. Alors les messieurs ont posé des questions, parce qu'ils ont des compétences techniques. Mais moi il me semble que ce projet est fait contre nous et pas pour nous. On peut parler de morts, vous savez, le Cancéropôle, déjà j'étais contre, la dame nous a parlé des nappes phréatiques, des cliniques... Mais vous savez si ce Cancéropôle aboutit, les cliniques vont être abandonnées. Le Conseil régional, on peut le démolir parce qu'il ne sert à rien, le théâtre Garonne, etc, on peut tout « raser » ! La coupe d'Europe, s'il y a une inondation d'ici 2016, c'est fini. Je ne veux pas être méchant, mais il me semble que c'est douteux. Vous savez pourquoi je suis contre le Cancéropôle? L'INCa (Institut National du Cancer) à Paris nous explique qu'il y a de 50 % de malades qui guérissent. Sur 10 000 malades que l'on va recevoir, il y aura 5 000 morts. Ça va devenir la zone la plus mortifère de Toulouse... La crue qu'il y aura, ça n'est rien du tout à côté ! Je ne veux pas être cruel, mais c'est pour ça que je suis totalement contre votre projet.

Thierry VATIN : ce sont des considérations parfois un peu philosophiques, mais je vais vous dire une chose. D'abord, vous mettez en doute notre sincérité : je vous prie de croire que nous faisons cela, non pas pour des questions d'argent ni pour les assurances, mais vraiment parce que nous sommes un service de l'État, totalement neutre en la matière. Nous n'avons aucun intérêt financier dans cette affaire.

Par contre, ce qui est sûr, c'est que moi, je suis comme vous tous, à chaque fois qu'il y a un événement grave de cette nature, je regarde les informations et que voit-on? Des gens comme vous, qui assurent que personne ne leur en avait parlé du risque, que personne ne les avait prévenus. C'est toujours comme ça. À la Faute-sur-Mer, il y a eu 50 morts. Il n'y avait pas de PPRI : les gens qui se sont installés là-bas ont construit en toute bonne foi, un certain nombre en tout cas, peut-être que d'autres savaient. Mais, on est vraiment dans un sujet où, à un moment donné, il faut arrêter « de se cacher derrière son petit doigt ». S'il y a un risque, il faut qu'il soit affiché. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Effectivement, cela peut ne pas faire plaisir quand on interdit la construction. Maintenant, celui qui paye aujourd'hui à la Faute-sur-Mer, c'est l'État, alors que les permis n'ont pas forcément été donnés par lui. Mais clairement, il est de la responsabilité de l'État et des collectivités de dire : là où il y a un risque, il ne faut pas construire. Je note simplement que dans un certain nombre de cas ça n'est pas fait, et qu'à chaque fois qu'il y a une catastrophe, les gens tombent des nues : « *on ne nous en avait pas parlé* ». C'est comme ça à chaque fois que je regarde la télévision.

Et les assurances limitent leurs remboursements du fait qu'il n'y avait pas de plan de prévention du risque d'inondation. C'est justement quand il y a un PPRI que les assureurs sont le plus tenus de rembourser, et, à l'inverse, s'il y a eu une récurrence d'incidents, les franchises augmentent tant qu'il n'y a pas de plan de prévention du risque d'inondation.

Donc vous voyez, votre avis est basé sur des idées fausses même si je suis convaincu qu'elles sont de bonne foi. En tout cas, soyez sûr qu'on se doit d'afficher ce risque, on se doit donc de s'en prémunir, et on se doit de l'inscrire dans les documents d'urbanisme. Alors cela ne veut pas dire qu'on va tout interdire. Il y a des endroits où il y a un aléa faible et où on laissera construire, en se contentant de donner des prescriptions, par rapport à la hauteur de plancher par exemple. Et puis il y a des endroits

comme derrière les digues notamment, où là, les prescriptions ou les interdictions de construire seront très fortes. En tout cas, nous avons pris nos responsabilités.

Je vous signale, pour la Faute-sur-Mer, que notre collègue de la Direction départementale de l'Équipement avait deux ou trois ans plus tôt donné la liste de tous les événements qui s'étaient produits sur les quelques centaines d'années précédentes : il avait souligné que ce n'était pas un risque qui pourrait ne jamais survenir, mais que c'est un risque qui s'était déjà avéré 10 fois, 20 fois. Mais le citoyen, le commun des mortels, ne veut pas le voir. Il se dit que cela ne peut pas arriver : « *une submersion marine corrélée à une forte inondation ? Cela ne peut se produire* ». Sauf que cela s'est déjà passé 20 fois là-bas, et que toutes les autorités publiques ont surtout évité de faire un PPRI, car il aurait porté atteinte à la propriété immobilière. Et je vous signale, pour avoir regardé il n'y a pas très longtemps, à peu près un mois, un reportage sur le sujet sur France 3, que le maire est en train de lutter contre le PPRI, en contestant les relevés des géomètres, etc. Donc voilà : je pense qu'il faut sortir du déni. Il y a risque, il existe : il faut l'afficher. Cela ne sert à rien de faire autrement. Nous jouons notre rôle là-dedans, et l'État, je vous assure, n'a aucun intérêt dans cette histoire, hormis celui de prendre des coups, car cela ne fait jamais plaisir de dire ces choses-là.

Habitante du quartier BORDELONGUE : j'ai 2 questions assez courtes. Premièrement, dans la présentation que vous avez faite, vous avez parlé de l'érosion interne comme du plus grand danger au niveau des digues. Je me demandais de quels outils vous disposez pour l'évaluer, cela m'a fait penser à certains archéologues qui utilisent des outils très sophistiqués pour éviter les fouilles et voir à travers la surface du sol. Ma seconde question porte simplement sur le canal du Midi : pourquoi n'en est-il pas fait mention ? Je pensais que cela pouvait créer des zones inondables aussi, et bien que ce soient des eaux régulées, il peut arriver des accidents ou des panes.

Pascal SAUVAGNAC : le canal du Midi est protégé du risque d'inondation au niveau de l'écluse Saint-Pierre sur la Garonne. Dès lors que la hauteur d'eau au Pont-Neuf est de 1 m, et vous vous souvenez qu'elle était de 8,32 m lors de la crue historique, les portes de l'écluse Saint-Pierre se ferment. Ce sont des portes de hauteur suffisante pour qu'il n'y ait pas d'eau qui rentre dans le canal du Midi. Donc il n'y a pas de risque d'inondation particulier à craindre par le canal du Midi. Sur la question de l'érosion interne, je vais passer la parole à mon collaborateur.

Cyril GUIGNARD : je ne suis pas un spécialiste de la géotechnique, mais des outils à résonance magnétique existent en effet : on s'en sert pour regarder à travers les corps de digues. Seulement, ce n'est pas un outil qui permettrait de déceler l'érosion interne, qui peut se former au moment de la crue. Avec ce type d'outil, on ne peut malheureusement pas déceler facilement les zones de fragilité spécifiques.

Le gros problème avec ce risque d'érosion interne, c'est qu'il est difficilement décelable et difficilement prévisible. C'est-à-dire que quand il y a un « renard hydraulique » (circulation d'eau dans la digue) qui démarre, quand une digue commence à fuir, cela va très vite. Pour une digue comme celles de Toulouse, on estime que dans un cadre défavorable, cela mettrait entre 10 et 30 minutes pour s'ouvrir. Cela va très vite : la fuite peut commencer comme un robinet d'eau, et tout d'un coup la digue s'ouvre et en l'espace de quelques minutes vous avez une brèche de 30 mètres. Il y a d'autres mécanismes qui conduisent à des brèches, mais celui-là, de par sa difficulté à le détecter, c'est celui qu'on craint le plus, car il peut se produire sans qu'on ait vraiment de signes avant-coureurs.

Bien sûr, tous les travaux qui concernent l'étanchéité de la digue sont de nature à diminuer ce risque, mais l'hétérogénéité des matériaux, qui ont été utilisés dans les années 50 et se sont tassés depuis, rend pratiquement impossible de dire exactement à l'avance « là où il y aura un problème ». Même si on fait de nombreux sondages, entre deux sondages on peut passer à côté d'un problème.

Enfin, je le répète : pendant la crue, si de l'eau pénètre dans la digue, ce qui est possible, car on ne peut pas garantir leur étanchéité à 100 % pendant la crue, un « renard hydraulique » peut se former. Donc même si on a rien décelé avant, il peut se produire ce genre de phénomène.

Thierry VATIN : bien sûr, comme je vous le disais tout à l'heure, le risque zéro n'existe pas. Évidemment, toute notre ingéniosité doit porter à étanchéifier ces digues et à les renforcer. C'est le programme de travaux mis en œuvre dont je vous ai parlé. La vigilance est constante, ce qui n'efface pas totalement le risque, mais le limite tout de même. Avec près de 17 millions d'euros de travaux de gros entretien des digues, on devrait quand même faire le plus gros. Je rends hommage à l'honnêteté intellectuelle de Cyril GUIGNARD qui vous dit qu'effectivement le risque zéro n'existe pas.

Marie-France LECUIR, quartier Casselardit-Bourrassol : je voudrais comprendre la différence entre le PPRI, quand il sera actif, et les actuelles recommandations du préfet en ce qui concerne les zones d'inondation, à partir de l'exemple d'un permis de construire dans le quartier de Casselardit-Bourrassol. Un permis de construire a été accordé par la Ville de Toulouse pour un immeuble de quatre étages. La recommandation du préfet était de surélever le sol de 30 cm par rapport au niveau naturel. C'est une recommandation du préfet de 2008-2009. Le permis en question a été accordé avec un relèvement du niveau du plancher de 27 cm par rapport au niveau du sol, au lieu de 30. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est juste à titre indicatif. Le permis de construire est donc valable, avec un non-respect, minime il est vrai, des recommandations actuelles du préfet. Avec le PPRI, je voudrais savoir ce qui changerait pour obliger le respect des recommandations du préfet par le maire, ce qui serait quand même la moindre des choses. Si je regarde le plan que vous nous montrez, l'endroit où se situe le permis en question est en zone blanche. Cela veut-il dire que l'endroit où est situé ce projet était inondable jusqu'à maintenant et qu'il ne le sera plus avec le PPRI ? Il y a en fait deux questions : qu'est-ce que cela changera à la procédure ? Les limites des zones inondables sont-elles en train de changer ?

Pascal SAUVAGNAC : actuellement il y a une réglementation qui s'applique, avec un Plan des Surfaces Submersibles qui date de 1953 et qui confère au préfet la possibilité de faire des avis conformes ; c'est-à-dire que le maire doit dans le cadre de son permis suivre les prescriptions du préfet. Vous parlez d'un permis qui se situe dans une zone qui est aujourd'hui blanche. Comme expliqué tout à l'heure, il y a des études de modélisation SOGREAH qui ont été prises en compte en 2006, études qui ont diminué la zone inondable telle qu'elle était notifiée initialement au niveau de la zone historique. Donc le permis dont vous parlez tout à l'heure se situe en zone de crue historique : dans ces zones, ce sont des recommandations de surélévation des planchers de 30 cm qui sont délivrées. Qui dit recommandation ne dit pas prescription, c'est-à-dire qu'il n'y a pas obligation à ce que le pétitionnaire suive cette recommandation. Par contre, lorsqu'un avis détermine des prescriptions, il faut absolument que le pétitionnaire suive cette prescription.

Thierry VATIN : pour répondre, ce qui va changer concrètement, c'est qu'on va maintenant avoir un zonage avec un règlement qui va s'imposer. Ce ne seront plus seulement des recommandations, il va s'imposer.

Un habitant au deuxième rang : je voulais vous poser une question qui dépasse peut-être le cadre des propos tenus ce soir. Dans la région parisienne, à Paris, il y avait autrefois des inondations. Elles ont été résolues par des plans d'eau très importants, des lacs... Ces techniques avaient pour but de réguler les eaux. Cette idée d'avoir un plan d'eau qui régulerait en amont les eaux de la Garonne a-t-elle été évoquée, écartée, ou est-ce toujours envisageable ?

Thierry VATIN : c'est une bonne question. Bien souvent, la première volonté des collectivités est d'effacer le risque, en envisageant par exemple la création de canaux de dérivation, de bassins de rétention... afin finalement d'essayer de résorber le flux. Dans le cas présent, ce n'est pas possible. En effet, les masses d'eau sont énormes : on est au-delà de ce qu'on pourrait imaginer en termes de travaux de bassins de rétention par exemple.

De plus, on ne peut pas comparer une crue sur Toulouse à n'importe quelle autre crue. Il s'agit ici de crues torrentielles, avec parfois une rapidité de montée des eaux très forte en des délais très courts. Dans les crues les plus dangereuses, celles qui ont fait le plus de dégâts ici et qu'on appelle crues de printemps, ce sont d'énormes quantités d'eau qui tombent en un temps très court et sur une zone réduite (des crues dites cévenoles). Ce n'est pas du tout le même phénomène qu'on a sur Paris, où les intervalles de temps de montée des eaux sont très lents. À Toulouse, vous avez vu la topographie

tout à l'heure, nous sommes réellement au pied de la montagne : quand les eaux dévalent, elles vont très vite. Voilà pour le premier point.

Le second, c'est que les masses d'eau sur des crues comme celle de 1875 représentent des centaines de millions de mètres cubes : il faudrait faire un trou de plusieurs kilomètres ! Donc non, ce n'est pas un principe envisageable. Le principe est bien au contraire de respecter au maximum le champ d'expansion des crues. Il faut laisser l'eau s'étaler : c'est un des grands principes de doctrine dans les plans de prévention du risque d'inondation. Là où des constructions existent, il faut les protéger, mais on essaie de geler l'urbanisation dans les champs d'expansion des crues.

Animateur : voilà, il s'agissait donc de la dernière réunion publique. Nous allons maintenant rentrer dans la troisième étape de la concertation, des permanences vont se tenir. Vous avez au dos de la plaquette un numéro de téléphone pour prendre rendez-vous. Je vous le conseille dans la mesure où, en prenant rendez-vous, vous risquez de ne pas attendre, ou au moins d'attendre moins longtemps. Les dates et lieux de ces permanences figurent sur le site Internet, qui lui-même possède une rubrique sur vos questions, auxquelles nous essaierons de répondre. D'ailleurs, certaines de vos questions ont déjà reçu des réponses depuis le début de ces réunions.

Thierry VATIN : avant de nous quitter, je voudrais remercier le public de ces trois réunions publiques par rapport à la qualité des échanges. J'ai vraiment beaucoup apprécié que ça se fasse à la fois de façon très pertinente, avec des questions très pointues, mais aussi de façon digne et sereine, avec un échange très constructif. J'espère que nous vous avons éclairé, même si nous n'avons pas pu répondre à toutes vos questions. En tout cas tout ce qui a été dit a été noté et on pourra vous apporter des réponses ultérieurement. Nous prenons en compte vos inquiétudes. Je note aussi qu'il y a un niveau de conscience du risque qui est assez fort. Je m'attendais à ce que certains disent que ce n'est pas un sujet très grave, et vous dites finalement d'aller plus loin et de prendre plus de précautions. Cela est assez fort et étonnant. Je remercie bien évidemment nos partenaires : la Ville de Toulouse qui nous a accompagnés sur ces trois réunions publiques et nos autres collègues et services de l'État qui nous ont suivis tout au long de ces réunions publiques, notamment la DREAL ici présente. Merci et bonne soirée.